



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

REU
26.11.07
PREF 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille sept, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzesville-Tolosane dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François-Régis Valette, Maire.

Présents	Messieurs Yves LAMBOEUF et Bernard RAYNAUD, Adjoints Mesdames Claudette SICHI et Irène TARDIEU, Conseillères municipales Messieurs Bernard ARAGON, Bernard CARPUAT, Christian MORA et Louis NOUGADERE, Conseillers municipaux
Absents excusés	Mesdames Monique LEMORT et Laurence SALOME Monsieur Alain PAILLOUS
Absente	Madame Christine MAURIANGE
Pouvoirs	Madame Monique LEMORT à Madame Irène TARDIEU Madame Laurence SALOME à Madame Claudette SICHI Monsieur Alain PAILLOUS à Monsieur Yves LAMBOEUF
Secrétaire de séance	Monsieur Bernard ARAGON

OBJET : MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2007

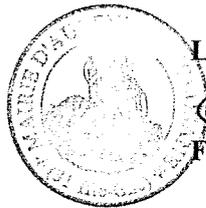
Monsieur Bernard RAYNAUD, Maire Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la réforme du permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme issue de l'ordonnance du 8 décembre 2005 et de ses textes d'application est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2007.

Lors de sa séance du 16 octobre 2007, le Conseil Municipal a conclu une convention avec les services de l'Etat (DDE) pour l'instruction des divers documents d'urbanisme. Dans le cadre de cette réforme, il convient de se positionner sur les modifications affectant le champ d'application territorial du permis de démolir et celui relatif au contrôle des clôtures.

En effet, à l'exception des secteurs protégés (monuments historiques, sites classés ou inscrits...) où le régime de contrôle des démolitions et des clôtures est maintenu par les textes, sur toutes les autres parties de la commune aucune obligation n'est faite.

➤ **Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, souhaitent que soit maintenu sur l'ensemble du territoire communal le régime de contrôle des démolitions et des clôtures.**

Ainsi fait et délibéré à Auzesville-Tolosane, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,

François-Régis VALETTE

le Maire d'Auzesville-Tolosane,
certifie que le présent document a été
publié le : 26.11.07
Notifié le : 26.11.07
Transmis au Commissaire de la République
le : 26.11.07

